

PRÉSIDENTENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices,
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 00

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 31546-2020/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2020
N° 24-2020/RAP-COM

RAPPORT

des commissions conjointes de l'enseignement et du personnel et de la réglementation générale (ENS-PRG) du vendredi 10 juillet 2020

Le vendredi 10 juillet 2020 à 14 heures, les commissions de l'enseignement et du personnel et de la réglementation générale (ENS-PRG) se sont réunies conjointement sous la présidence de Mme Marie-Jo Barbier et de M. Aloisio Sako, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 29750-2020/1-ACTS** : projet de délibération portant sur les modalités de formation des enseignants en écoles bilingues français-anglais.

Présents :

Membres de la commission ENS :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionel Paagalua, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao et Mme Aniseta Tufele.

Membres de la commission PRG :

M. Briec Frogier, M. Lionel Paagalua, M. Aloisio Sako et Mme Naïa Wateou.

Absents :

Membre de la commission ENS :

Mme Magali Manuohalalo.

Membres de la commission PRG :

Mme Magali Manuohalalo et Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika.

Procurations* :

Membres de la commission ENS :

Mme Virginie Ruffenach donne procuration à Mme Aniseta Tufele ;
Mme Léa Tripodi donne procuration à Mme Marie-Jo Barbier.

Membres de la commission PRG :

M. Jean-Gabriel Favreau donne procuration à M. Lionel Paagalua ;
Mme Léa Tripodi donne procuration à Mme Naïa Wateou.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission ENS et soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission PRG.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Nina Julié et M. Julien Tran Ap.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

Monsieur Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud ;

Monsieur Christophe Bergery, secrétaire général adjoint chargé du pôle développement et épanouissement de la personne,

ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Christel Berger, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;

M. Ahmed Bouhaba, directeur de l'éducation (DES) ;

Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° n° 29750-2020/1-ACTS** : projet de délibération portant sur les modalités de formation des enseignants en écoles bilingues français-anglais.

La Présidente de l'assemblée de la province Sud et la responsable du département de l'éducation de l'état du New South Wales ont signé, en avril 2020, un protocole d'accord de coopération dans le domaine de l'éducation. Cet accord permettra de développer un programme de formation professionnelle pour des enseignants de la province Sud dans des écoles en Australie, et à terme des échanges entre enseignants.

Cet accord sera un appui supplémentaire pour le développement des écoles bilingues. En effet, la province Sud s'est engagée à ouvrir trois écoles bilingues supplémentaires au cours de la période 2021-2024, afin de favoriser l'intégration des Calédoniens dans leur environnement régional anglophone et leur offrir une ouverture sur le monde, conformément aux dispositions de l'article 2 de la délibération n° 3-2020/APS du 13 février 2020 portant la politique éducative provinciale.

En 2020, 6 écoles réparties sur les 4 communes de l'agglomération dispensent un enseignement bilingue anglais-français à près de 1.800 élèves :

							TOTAL
COMMUNES	NOUMEA	DUMBEA	PAITA		MONT-DORE		4
ECOLES	SURLEAU	DORBRITZ	ABEL	GUSTIN	CLAVEL	GALINIE	6
CLASSES	9	18	13	13	12	11	76
ELEVES	212	441	285	318	285	244	1785

Ces écoles poursuivent les objectifs suivants :

- offrir aux élèves calédoniens la possibilité d'une instruction bilingue,
- favoriser l'intégration des Calédoniens dans le contexte anglophone de manière à favoriser leur insertion sociale, culturelle et professionnelle dans la zone du pacifique Sud,
- permettre également l'insertion d'élèves étrangers dans les écoles de la province Sud pour favoriser les échanges culturels,
- favoriser les échanges et la connaissance du patrimoine culturel entre la Nouvelle-Calédonie et les pays concernés.

En 2021, est prévue l'ouverture d'une septième école bilingue de 8 classes à Dumbéa-sur-Mer.

Les enseignants des écoles bilingues ont ainsi pour mission d'amener les élèves à acquérir l'ensemble des compétences des programmes de la Nouvelle-Calédonie ainsi que celles afférentes à l'apprentissage de l'anglais. Il s'agit d'enseigner la langue anglaise ainsi que des disciplines en langue anglaise. Une partie des séances dans les autres disciplines est donc assurée en anglais.

Le recrutement sur poste à profil des enseignants bilingues s'effectue parmi les enseignants titulaires et les sortants des centres de formation (ESPE, IFMNC). La direction de l'éducation réunit chaque année à cet effet une commission de sélection associant la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie et des directeurs d'écoles bilingues.

Il est fait le constat que le vivier d'enseignants disposant de compétences linguistiques nécessaires à un enseignement bilingue est désormais réduit, et principalement alimenté par les néo-titulaires.

Aussi, pour garantir le fonctionnement de ces écoles, et ceux à venir, les besoins en enseignants bilingues sont évalués à une trentaine d'ici 2024. Il est donc nécessaire de former des enseignants bilingues supplémentaires dans le premier degré et de favoriser la remise à niveau ou l'approfondissement des compétences des enseignants qui exercent déjà dans le dispositif.

Les enseignants volontaires pour exercer en école bilingue français-anglais pourront ainsi, selon leur niveau initial en anglais, bénéficier de deux modules de formation et/ou immersion.

- Le premier, d'une durée de huit à quatorze semaines à l'université de la Nouvelle-Calédonie ou dans tout autre organisme de formation habilité, le cas échéant dans un pays anglophone, est dédié à l'acquisition des compétences linguistiques nécessaires à l'exercice en écoles bilingues.

- Le deuxième module consiste en une immersion dans des écoles de pays anglophones d'une durée de huit à quatorze semaines.

Un premier groupe constitué de 5 enseignants sera identifié pour une formation programmée de septembre à novembre 2020. Ce groupe bénéficiera ensuite du module d'immersion de février à avril 2021 en Australie. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ce module pourra être reporté à une date ultérieure. Ces enseignants seront affectés en école bilingue en 2021.

Parallèlement, il est proposé aux enseignants appartenant déjà au dispositif de bénéficier de formation et/ou de stage d'immersion, en fonction de leurs besoins.

Des partenariats sont créés avec l'Australie et peuvent concerner d'autres pays du Pacifique afin de pouvoir envoyer des enseignants en formation continue et en immersion, et organiser des échanges d'enseignants calédoniens avec des enseignants étrangers.

L'enjeu essentiel de cette délibération est de constituer un vivier d'enseignants bilingues pour à la fois consolider et développer les écoles bilingues en province Sud.

Il est précisé que ces différentes actions ont également pour vocation de renforcer l'attractivité du dispositif et le niveau d'engagement des personnels qui y sont impliqués. En outre, un partenariat avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie et son laboratoire de Langues est envisagé. Il constituera une opportunité non négligeable pour enrichir les pratiques des équipes en place.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaire, M. Brial est revenu sur le partenariat signé entre la présidente de l'assemblée de la province Sud et la responsable du département de l'éducation de l'état du New South Wales afin de mettre en place une formation spécifique pour les futurs enseignants en anglais des écoles bilingues de la province Sud. Actuellement, six écoles sont labellisées bilingues et M. Brial a proposé que la septième école soit celle de Dumbéa-sur-mer. La crise du Covid a retardé la mise en place de cette formation qui reste néanmoins d'actualité et qui va s'articuler sur deux modules de formation et/ou immersion :

- le premier, d'une durée de huit à quatorze semaines à l'université de la Nouvelle-Calédonie, dédié à l'acquisition des compétences linguistiques nécessaires à l'exercice en écoles bilingues ;

- le deuxième, d'une durée de huit à quatorze semaines, consacré à une immersion dans des écoles de pays anglophones.

Dans un premier temps, cette formation concernera cinq enseignants qui suivront le premier module de septembre à novembre 2020 et le second module d'immersion de février à avril 2021 en Australie. A terme, une trentaine d'enseignants devraient être formés.

Dans la discussion générale, Mme Julié a souhaité savoir quel budget serait consacré aux cinq premiers enseignants puis pour la trentaine d'enseignants prévus en tenant compte des déplacements et de leur remplacement pendant la formation.

M. Pannier a répondu qu'une enveloppe de 5 millions avait été programmée pour les remplacements en classe ce que Mme Morvan a confirmé. Puis, elle a expliqué que parallèlement à ce montant, les frais de formation, pour le premier module à l'université de la Nouvelle-Calédonie, ont été estimés au maximum à 1,3 million, pour les cinq premiers enseignants, afin de couvrir éventuellement des indemnités de déplacement et de déjeuner. Puis, pour le second module en immersion qui aura lieu en 2021 en Australie, le coût maximum estimé est de 26 000 francs CFP d'indemnités journalières par personne, soit 12 millions au total pour cinq enseignants, sans les billets d'avion. Comme les enseignants seront en mission ou en formation, le traitement de leur salaire indexé sera maintenu.

Ensuite M. Sako a souligné que le projet de cette délibération s'inscrivait dans l'esprit de l'accord de Nouméa qui spécifiait que la Nouvelle-Calédonie devait intégrer son environnement dans son fonctionnement. Or, l'environnement est globalement anglophone et la nécessité de maîtriser l'anglais est bien réelle. Cependant, M. Sako a insisté sur deux difficultés qui participent à l'échec scolaire sur le territoire : les problèmes dans la maîtrise du français rencontrés majoritairement par la population scolaire océanienne et le désintérêt progressif de beaucoup de jeunes océaniens face à leur langue vernaculaire. Selon lui, il est important de remédier à ces problèmes avant de mettre en place des actions éducatives basées sur l'anglais.

M. Brial a rebondi sur ces propos et sur la problématique de la maîtrise du français. Il a expliqué que l'effort est maintenu sur les écoles prioritaires, dans le projet éducatif notamment, avec des effectifs réduits dans les classes pour un meilleur apprentissage du français. En ce qui concerne la transmission des langues maternelles, elle est en effet rendue plus complexe notamment dans l'agglomération de Nouméa où il existe un large panel de langues qui se côtoient. C'est pourquoi il est important de maintenir les budgets dédiés à l'enseignement des langues et de la culture Kanak (LCK). D'ailleurs, sur la culture océanienne, il a été proposé un appel à projet dans le cadre d'Innov'Ecole pour l'introduction de l'ensemble des cultures, qui existent en Nouvelle-Calédonie, dans l'enseignement primaire. M. Bouhaba a complété ces propos en revenant sur la non maîtrise de la langue française : il a affirmé qu'apprendre une deuxième langue ne fait pas perdre la langue de scolarisation, et cela développe même d'autres compétences.

Puis Mme Sakilia a demandé s'il était prévu de mettre en place ce dispositif dans des écoles privées. Elle a mentionné l'exemple de l'école catholique de Dumbéa-sur-mer qui a identifié, parmi ses enseignants, des personnes ressources bilingues, qui ont pris la décision de dispenser les cours. Cette organisation a permis une économie notable sur la formation.

M. Brial a rappelé que l'enseignement privé n'est pas de la compétence de la province Sud, et que l'objectif est d'abord de se concentrer sur les enseignants qui maîtrisent l'anglais avec un perfectionnement à mettre en place. M. Bouhaba a complété ces remarques en expliquant que la DES finance le secteur privé mais n'a pas de droit regard sur l'enseignement. Dans le secteur public, six écoles bilingues fonctionnent depuis 2010 en province Sud avec un réel besoin de dynamiser l'enseignement. La mise en place des deux modules de formation permettrait d'alimenter de manière régulière le vivier des enseignants bilingues, mais aussi d'accomplir un travail sur la culture des pays anglophones ainsi que sur les méthodes pédagogiques mises en œuvre dans ces pays.

M. Sao a salué l'initiative du projet de texte pour renforcer le dispositif des écoles bilingues et maintenir le vivier des enseignants. Il a souhaité savoir si, sur les effectifs prévus de 1800 élèves, ces élèves pourront poursuivre leur cursus bilingue en secondaire et comment la sélection se fera à la fin du primaire afin de pérenniser les classes bilingues dans le secondaire.

M Bouhaba a souligné la pertinence de la question et a répondu qu'en parallèle de ce dispositif, des discussions étaient en cours avec le vice-recteur. Effectivement, la situation des écoles bilingues est très variable suivant la sectorisation des collèges. La province Sud a saisi officiellement le vice-recteur, afin qu'il s'engage à assurer le bilinguisme dans le secondaire pour les élèves sortant d'écoles bilingues. Le vice-recteur est d'ailleurs sensibilisé à la question et met en avant la politique de l'EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère) pour y répondre. Cela implique que des professeurs d'autres matières comme les mathématiques, le français ou l'histoire s'engagent à donner une partie de leurs cours en anglais. Ce sera d'ailleurs le cas à la rentrée prochaine au collège de Boulari. Enfin, pour assurer cette continuité pédagogique entre le primaire et le secondaire, un comité sera mis en place entre le 1^{er} et le 2nd degrés.

Suite à ces observations, Mme Julié a demandé s'il existait des statistiques sur le nombre d'élèves bilingues qui sortent du Cm2 et qui rejoignent une classe bilingue au collège, car au vu de la sélection faite via des tests difficiles, réservés aux meilleurs, peu d'élèves semblent pouvoir continuer leur cursus bilingue.

En réponse, M. Bouhaba a précisé que pour l'entrée en 6^e, les élèves des écoles Surleau et de Dumbéa sont quasi certains de pouvoir continuer leur cursus bilingue, néanmoins il reste à améliorer les secteurs de Boulari et Païta. Les discussions actuelles avec le vice-recteur vont dans ce sens et sur l'ouverture de l'école de Dumbéa sur mer en 2021.

En outre, sur la première vague des cinq enseignants, Mme Julié a souhaité avoir des précisions sur le recrutement et si un contrat d'engagement minimum avait été mis en place pour éviter une formation à perte.

M. Bouhaba a fait savoir que tous les enseignants qui ont fait anglais en licence font déjà partie du vivier. Au-delà de la formation des cinq enseignants, un volet de formation continue a été créé avec l'université de Nouvelle-Calédonie pour les enseignants qui sont déjà en poste en école bilingue. A travers des modules de formation à distance et des tests de positionnement, il est demandé à l'université de tester leurs compétences en langue et leurs méthodes d'enseignement. Une convention sera donc signée par la suite pour consolider le développement des écoles bilingues et l'existant. Concernant les cinq enseignants, un appel à candidature a été lancé pour leur recrutement et une commission composée de la DES, de la DENC, et de l'université sera tenue pour la sélection des candidats. Effectivement, un engagement sera demandé aux enseignants après la formation : cinq ans pour les candidats qui feront les deux modules et trois ans pour ceux qui feront le deuxième module en immersion.

Enfin, Mme Julié s'est interrogée sur le fait que cette formation n'est pas intégrée dans la formation de professeurs des écoles alors que l'université pourrait la prendre en charge, ce qui permettrait de réduire les coûts.

M. Brial a rappelé que cette décision doit émaner de la Nouvelle-Calédonie et du congrès. L'objectif est donc d'être réactif et d'avancer sur les besoins au niveau des écoles bilingues, c'est pourquoi la province Sud porte le projet.

Examen du projet de délibération :

M. Frogier a quitté la séance et n'a pas participé au vote de ce texte.

Article 1 : Avis favorable des commissions.

Mme Sakilia a demandé des précisions par rapport aux échanges d'enseignants avec les pays anglophones.

M. Brial a rappelé que le partenariat se ferait en deux étapes, tout d'abord, il s'agit de former nos enseignants à la maîtrise de l'anglais, ici ou en immersion ; puis si tout se passe bien, le même principe sera appliqué avec l'Australie, qui enverra ses enseignants sur le territoire. Il y aura bien une réciprocité sur l'échange d'enseignants et de compétences, avec un avantage financier puisque cela réduira le surcoût des remplacements des enseignants calédoniens.

Articles 2 à 5 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 6 : Avis favorable des commissions.

S'agissant du remboursement de la formation par un enseignant, Mme Sakilia a souhaité savoir s'il fallait attendre que le BAPS statue.

M. Bergery a expliqué qu'il s'agissait de demander au BAPS de délibérer sur la modalité du remboursement, et non sur le principe, qui est acquis dès lors qu'un non-respect de l'engagement sera constaté chez un enseignant.

Articles 7 à 10 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 11 : **Avis favorable** de la commission.

Mme Julié a demandé si la DES avait un budget de formation dédié à ces enseignants et si celui-ci allait venir s'ajouter ou diminuer le budget de remplacement.

M. Pannier a rappelé que les enseignants du 1^{er} degré sont des agents provinciaux comme les autres, donc il n'existe qu'un seul budget de formation. Les crédits de formation sont ajustés en fonction des besoins identifiés, puis les formations sont assurées soit par l'IFAP, soit par d'autres organismes, selon la spécificité des projets.

Article 12 : **Avis favorable** des commissions, sans observation.

Article 13 : **Avis favorable** des commissions.

Mme Sakilia a demandé à connaître le programme prévisionnel de la période 2021/2024, avec le nombre d'enseignants envoyés en formation, ainsi que le coût global que cela représenterait en incluant le stage à l'extérieur et les frais de mission.

La DES a confirmé qu'elle apporterait une réponse lors de la prochaine assemblée de province.

Articles 14 à 19 : **Avis favorable** des commissions, sans observation.

Commission ENS :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele).

Commission PRG :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Lionel Paagalua, M. Aloisio Sako, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou).


L'ordre du jour ayant été épuisé, les présidents de la commission ont clôturé la réunion à 15 heures.

Le présidente de la commission de
l'enseignement



Marie-Jo Barbier

Le président de la commission du
personnel et de la réglementation
générale



Aloisio Sako